

## EN QUELQUES MOTS

Fais gaffe à ce que tu as sur toi

Garde un oeil sur les autres autour de toi. Ne laisse personne isolée face aux flics

Si t'es interrogée par la police, t'as le droit -et il est préférable- de ne rien déclarer (ce n'est que devant le/la juge que t'auras besoin de te défendre).

En cas de charge des flics, essaie de rester sereine. Il n'y a rien de pire qu'un mouvement de panique d'une foule.

Si t'es témoin d'une interpellation, contacte la legal team. Puis préviens la encore dès que la personne est libérée.

Si vous avez envie ou besoin n'hésitez pas à créer des groupes de soutien à des inculpées, on peut vous accompagner ou vous donner des infos, etc.

Retiens le nom d'une avocate connue de la legal team

**NUMÉRO DE LA LEGAL TEAM (ZAD ET NANTES) :**  
**06 75 30 95 45**

## QUELQUES INFOS ET CONSEILS AUTOUR DE LA REPRESSION À LIRE AVANT DE PARTIR EN MANIF' OU EN ACTION

par la legal team Nantes/ZAD (Comité Anti Repression Issu de Lutte Anti-aéroport)



### ANTICIPER AVANT UNE ACTION

★ **Vider ses poches et prendre le minimum nécessaire.** Attention aux conséquences si tu as sur toi : drogues illégales, armes (opinel, couteau suisse, cutter, etc), armes par destination (bouteille, caillou, etc), carnet d'adresses et répertoire téléphonique (qui peuvent être saisis pour alimenter le fichage).

★ **Obtenir et étudier le plan des lieux.** Repérer des itinéraires pour repartir.

★ **Stocker quelque part les papiers qui pourraient servir de « garanties de représentation » en cas de comparution immédiate** (domicile, boulot, formation) et s'arranger avec quelqu'une qui ne participe pas à l'action pour les donner à l'avocate si besoin.

★ **Définir entre les personnes qui partent ensemble une stratégie collective en cas de contrôle :** refus collectif de donner son identité ou de montrer les papiers ? y a-t-il des gens qui ne peuvent pas risquer de se faire embarquer ? ou d'autres qui peuvent envisager montrer leurs papiers pour calmer le jeu ? S'échanger les identités qui seraient éventuellement déclarées, et le nom de l'avocate que chacune demanderait en cas de garde-à-vue (GAV).

## EN ACTION

### ★ Tu es libre d'avoir ou pas tes papiers d'identité sur toi.

Lors d'un contrôle, tu peux justifier ton identité avec d'autres cartes (transports en commun, médiathèque, etc.) Certaines refusent de donner leur identité, ou alors donnent nom/prénom/date et lieu de naissance/adresse (ou « sdf ») sans montrer de carte. Cela peut mener à une vérification d'identité au poste (4h maximum, 16h si tu n'es pas française), mais utilisée comme stratégie collective, cela complique le travail de fichage de la police et peut permettre de rester anonyme.

★ **Pense à avoir sur toi :** le nom d'une avocate, et si tu suis un traitement, pense à prendre les médicaments et/ou une ordonnance (attention : document nominatif).

★ **Contre les gaz :** du sérum physiologique pour se rincer les yeux (attention rince en penchant la tête et en pulvérisant le sérum dans ton oeil de manière à ce qu'il s'écoule vers le sol); du jus de citron, du vinaigre ou de l'eau pour mettre sur ton foulard et du Maalox ou Xolam (moins cher) pour mettre sur ta peau ; des lunettes de plongée pour te protéger (attention : elles peuvent être considérées comme arme défensive)

★ **En cas de charge :** pas de panique, reste en groupe, ne laisse aucune personne isolée (extraire une personne d'un groupe soudé est plus difficile pour la police), l'idéal est d'être en binôme Faire bloc donne de la force, essaie de rester avec des gens que tu connais, ainsi si quelqu'une se fait arrêter, les autres pourront prévenir la legal team pour qu'elle commence à préparer le soutien.

★ **En cas de blessure :** faites un cordon pour protéger la personne blessée, tout en surveillant les flics. Crie «Médic» en indiquant la localisation de la personne blessée (souvent il y a des équipes prévues) ; si tu entends crier «Médic», relaye l'appel et la localisation. Si personne ne vient, à plusieurs, déplacez la personne blessée vers un endroit un peu à l'écart. Même si la personne est prise en charge par une médecin, il est conseillé qu'elle aille voir un médecin au plus vite pour demander un rapport de blessures et des ITT (incapacité temporaire de travail), même si elle ne bosse pas ; ça pourra aider à un éventuel procès ou plainte contre les flics. Les photos des blessures ou les vidéos du moment où la personne est atteinte peuvent aussi être très utiles.

★ **Fais attention aux affaires avec lesquels tu repars :** le moment de dispersion est souvent le plus risqué en terme de contrôles ! Quelques affaires peuvent être brûlées sur place. Attention aux affaires planquées, des relevés de traces ADN peuvent être pris.

## SI TU ES INTERPELLÉ. QU'EST-CE QUE C'EST LA « LEGAL TEAM »?

(OU « LES GALÈRES TEAM »?)

La legal team est une équipe qui a pour but de soutenir les personnes confrontées à la répression policière et judiciaire. Concrètement, on essaie de faire de l'information sur les droits en cas de contrôle, en garde-à-vue etc, sur les risques juridiques. On rencontre des avocates qui acceptent de défendre ces affaires avec des tarifs corrects pour diffuser leurs contacts.

En cas d'interpellation, il faut être prévenues pour réagir au mieux à la situation, pour ça il existe un numéro le **06 75 30 95 45**

Si tu es témoin d'une interpellation, appelle ce numéro (voir partie EN CAS D'INTERPELLATION)

A part ça, on propose de prendre des rendez-vous avec les gens qui ont besoin de nous rencontrer pour discuter plus longuement ou anonymement que par téléphone.

Alors, si vous avez des questions générales sur les garde-à-vue, ou bien vous passez en procès et vous voulez préparer la défense à plusieurs, ou raconter une expérience de répression pour être prise en charge collectivement, ou pour tout autre question que la legal team pourrait vous aider à résoudre, et bien n'hésitez pas à passer un coup de fil pour qu'on organise un rendez-vous.

Svp ne saturez pas le téléphone en appelant pour un autre motif.

En cas de procès, la legal team peut apporter un soutien pour réfléchir et préparer la défense collectivement et/ou organiser un rassemblement au tribunal.

Il existe aussi une caisse de soutien qui sert à soutenir financièrement les personnes victimes de la répression, tu peux faire une demande à la legal team si t'en as besoin. Pour envoyer des courriers aux prisonnières ou faire parvenir des dons pour la caisse de solidarité:

**COMITÉ DE SOUTIEN AUX INculpÉ.E.S  
LE GUÉ  
44220 COUËRON**

## EN CAS DE COMPARUTION IMMÉDIATE

★ À l'issue de la GAV, tu peux être emmenée directement au tribunal pour être jugée. Le ou la juge te demande alors si tu acceptes d'être jugée tout de suite, ou si tu demandes un délai (ce qui revient à refuser la comparution immédiate). **Accepter ou refuser la compa' va dépendre de ta situation.** Si tu refuses, le ou la juge va décider de ton sort jusqu'au jour du procès : ille peut te mettre sous contrôle judiciaire (pointage régulier au poste), ou en détention préventive (de 2 à 6 semaines) soit tu es libérée. Si tu peux justifier d'un logement (y compris un hébergement chez des potes) et/ou d'un emploi, tu as plus de chance d'être libérée.

### ★ Refuser la compa' te permet de prendre le temps de préparer ta défense.

Les peines sont généralement plus lourdes en comparution immédiate.

★ Si jamais tu te retrouves en détention préventive en attente de ton procès, fais appel de ta détention au plus vite. Le tribunal a 10 jours pour donner une réponse, si dans ce délai tu n'as pas de réponse, tu peux exiger ta remise en liberté.

## LES AVOCAT.E.S

Retiens le nom d'une avocate connue de la Legal Team:

Maîtres GOUACHE, HURIET, VALLÉE

(Les informations et conseils décrits sur ce tract n'engagent que la Legal Team, et pas les avocates mentionnées ci-dessus)



## EN CAS D'INTERPELLATION

- ★ Évitez de laisser une personne isolée face aux flics !
- ★ Ne pas se laisser intimider. Essayer de rester calme et ferme.

### SI TU ES INTERPELLÉ.E

Alerte les personnes autour de toi pour qu'elles préviennent la "legal team".

### SI TU ES TÉMOIN D'UNE INTERPELLATION

★ **Appelle le numéro de la legal team qui figure sur ce tract.** Et donne : une description physique et vestimentaire de la personne arrêtée, ainsi que l'heure, les circonstances et le lieu de l'arrestation. Ne donne aucun nom au téléphone, ni aucune info sur les infractions commises (exemple : « mon ami était en train de taguer »). Si ça ne répond pas, laisse un message avec les infos pour qu'on te rappelle plus tard.

★ Ce numéro sert exclusivement à centraliser les infos sur les arrestations et à organiser le soutien (venir chercher les gens au poste, préparer la défense pour les procès, assister à l'éventuelle comparution immédiate en essayant de prévenir les proches.)

★ **N'oublie pas de rappeler pour signaler ta sortie de garde-à-vue ou la sortie d'une.e de tes proches** ; sinon, tout un tas de gens resterons mobilisées inutilement.

★ Si tu es motivée après la manif tu peux aller devant le commissariat attendre la sortie des interpellées, ça permet d'accueillir les personnes à leur sortie, de leur montrer notre soutien et de donner le numéro de téléphone de la legal team afin que les personnes puissent nous prévenir de leur sortie et aussi des suites s'il y en a pour elles puis qu'on organise du soutien si besoin.

★ Les lendemains et surlendemains de manif il y a souvent des comparutions immédiates au tribunal (à 14h à Nantes), n'hésite pas à y aller (pour les mêmes raisons qu'au commissariat)

## UNE FOIS AU POSTE

★ Demande les motifs de l'interpellation et ton statut (contrôle d'identité, GAV ou audition libre).

★ Au bout de 4h, s'ils ne t'ont pas signalé ta garde-à-vue, tu peux exiger de te laisser partir. **Une vérification d'identité ne peut durer plus de 4h** (à compter à partir du moment de l'interpellation dans la rue ; ayez le réflexe de regarder l'heure / 16h si tu n'es pas française).

★ La GAV doit t'être signalée. Elle peut durer jusqu'à 24 heures, puis être renouvelée pour 24h de plus (sauf certains cas considérés comme terrorisme ou bande organisée, où elle peut durer jusqu'à 96h).

★ **Tu as le droit de voir un.e médecin**. Il ou elle collabore avec les flics, mais ille fait un rapport sur ton état (si à ta sortie t'as des bleus que t'avais pas à ta visite médicale, ça prouve que c'est les flics qui t'ont blessée). Parfois en insistant les médecins te filent des infos précieuses (l'heure qu'il est, le nombre d'interpellés).

★ T'as le droit de demander que **deux personnes soient prévenues de ton arrestation** (c'est les flics qui passent le coup de fil) : **un.e proche et un.e avocat.e**. Ne file pas le numéro de la legal team en tant qu'avocate ; on ne pourra pas t'aider.

★ **L'avocat.e** avec le/laquelle t'auras un entretien, peut, à ta demande, être présente pendant les auditions.

★ T'es pas obligée de garder le ou la même avocate qui est venue te voir en GAV pour un procès.

★ Si tu demandes en GAV une avocate en particulier, signale **au même moment** que si elle/il n'est pas dispo, tu veux une commise d'office (sinon tu risques de te retrouver sans avocate).

★ Si vous êtes plusieurs au poste, une même avocate ne pourra pas voir tout le monde ; laissez les avocates « amies » pour celles ou ceux qui risquent le plus pénalement ; les autres, demandez une commise d'office.

★ L'avocate n'est pas forcément ton complice, tu n'es en rien obligée de tout lui raconter, ni de lui faire entièrement confiance quant à ses conseils. **C'est toi qui choisis ta stratégie de défense et qui définis ton attitude vis-à-vis de la police.**

## STRATÉGIES DE RÉSISTANCE ET DE NON-COOPÉRATION

★ **Garder le silence est un droit.** Pour ralentir le travail de la police, certaines ne déclarent rien et refusent de décliner leur état civil. D'autres ne déclarent que le strict minimum légal : nom, prénom, lieu et date de naissance. Lors de l'interrogatoire, tu peux répondre « **je n'ai rien à déclarer** » (différent de « je n'en sais rien », ce qui revient à déclarer quelque chose). Plus elles sont portées collectivement, plus ces attitudes de défense sont efficaces et faciles à tenir. Quelle que soit ta stratégie, ne donne surtout aucune info sur d'autres personnes, ni sur l'action. **On ne balance jamais quelqu'un.e d'autre.** Et quoi que puissent en dire les flics, en dire plus n'écourtera pas ta GAV et peut compliquer ta défense le jour du procès.

★ **Tu peux refuser de signer les documents présentés par les flics** (procès verbaux d'interrogatoires, de sortie de GAV, etc.) Signer c'est reconnaître que tout s'est bien passé et s'empêcher de revenir sur les trucs dits ou subis pendant la GAV.

★ **Tu peux aussi refuser les photos d'identité, les prises d'empreintes digitales, et le fichage ADN** ainsi que d'être photographiée masquée. Ces refus constituent un délit, mais les condamnations sont généralement beaucoup moins graves (amende, prison avec sursis, travaux d'intérêt général) que la peine maximale prévue dans le code pénal que les flics te répéteront pour te faire flipper. Le relevé d'ADN (« relevé d'empreinte génétique ») ne va pas forcément t'être annoncé, méfie toi si t'aperçois un flic avec des gants en latex ou si on te demande d'ouvrir la bouche (pour insérer une sorte de coton-tige et récupérer ta salive). Renseigne-toi ; il y a plusieurs bonnes brochures au sujet du refus de prélèvement ADN sur **infokiosques.net**.

